



CCPL

Rue Robert Schuman, Zone de Kerven
29400 LANDIVISIAU

A l'attention de Georges TIGREAT, Président

Landivisiau, le 28 mai 2013

Objet : Point d'étape sur la concertation autour du projet de Cycle Combiné au Gaz Naturel

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de Cycle Combiné au Gaz Naturel (CCGN) prévu à Landivisiau, vous aviez demandé à Xavier Leclercq de bien vouloir animer les « Rendez-vous de la Concertation » pour permettre un échange constructif avec toutes les personnes concernées par le projet.

En parallèle, afin de mener une participation active et concrète sur le terrain, six groupes de travail avaient été créés¹ avec toutes les personnes volontaires.

Aujourd'hui, nous pouvons tirer un premier bilan de cet important travail :

- les « Rendez-vous de la Concertation » se sont tenus les 15 juin, 24 septembre, 13 novembre 2012 ainsi que le 30 janvier 2013. Ils ont été complétés par un débat organisé à Berlin le 5 octobre 2012 et par une visite du CCGN de Toul organisée le 19 février 2013. Au cours des échanges et visites, nous avons apporté des réponses à toutes les questions qui ont été posées lors des Rendez-vous de la Concertation. Vous trouverez, en pièce jointe, un résumé des réponses qui ont été apportées ;
- les groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises et ont réfléchi à des propositions concrètes afin d'optimiser les retombées locales du projet. Sur plus de 80 propositions, 60 ont pu être retenues et ont été regroupées en 35 engagements. Vous trouverez, ci-joint, également, l'ensemble des propositions qui ont été formulées par les Groupes de Travail

¹ Les six Groupes de Travail créés sont : retombées économiques, emploi local, partenariat écoles-entreprises, développement durable, environnement et intégration paysagère, intégration du chantier dans la vie quotidienne.

avec le retour de l'industriel. Les propositions des groupes de travail ont été rassemblées au sein de la « Plateforme des engagements » signée le 28 février 2013 par Georges Tigréat, par des représentants des groupes de travail et par moi-même, en présence de Xavier Leclercq et de Philippe Loos, Sous-Préfet de Morlaix.

Philippe Loos concluait à cette occasion : « Je tiens à souligner à quel point à la concertation menée va dans le bon sens. Je n'ai jamais eu à connaître jusqu'à lors un projet industriel avec autant de concertation au-delà de ce que la réglementation exige. »

Après ce premier travail de concertation et de co-construction, les dossiers de demande du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter ont été remis fin mars 2013 et l'administration vient de nous confirmer leur recevabilité.


Avec le début officiel de l'instruction de ces dossiers, nous entrons dans une nouvelle phase de concertation autour des projets conçus et réfléchis avec les membres des groupes de travail. C'est avec enthousiasme que je vois déjà se concrétiser les engagements pris fin février et je souhaite que les acteurs soucieux de la bonne conduite de la concertation puissent suivre la mise en œuvre de ces engagements pris à l'égard du territoire.

Pour cette raison, je vous propose que les membres des « Rendez-vous de la Concertation » et des groupes de travail puissent être informés des projets lancés à la suite de la signature de la « Plate-forme des Engagements » en s'assurant, conformément à votre souhait, que la conduite de la concertation soit exemplaire.

Je vous prie, Monsieur le Président, de croire en l'expression de mes sincères salutations.

Très cordialement,

Xavier CAÏTUCOLI
Président



Pièces jointes :

- Résumé des questions et réponses abordées lors des Rendez-vous de la Concertation
- Résumé des propositions des Groupes de Travail et du retour de l'Industriel

Copie :

- Xavier Leclercq, animateur des Rendez-vous de la Concertation

Projet de Cycle Combiné au Gaz Naturel de Landivisiau

**Résumé des questions et réponses des
Rendez-vous de la Concertation**

Mars 2013

Questions posées en séance du 15 juin 2012

1. Quels impacts de la centrale sur la santé ? => traitée lors de la visite de Toul du 19/02/2013
2. Comment le consortium peut-il convaincre de sa capacité à financer l'investissement que représente cette centrale ? => répondue le 30/01/2013
3. Quels seront les impacts sur l'agriculture Bio ? => traitée lors de la visite de Toul du 19/02/2013
4. Comment le choix du fournisseur a-t-il été fait (Siemens vs Alstom) ? => répondue le 30/01/2013
5. Quels sont les rejets de la centrale ? => traitée lors de la visite de Toul du 19/02/2013
6. Direct Energie envisage-t-elle l'extraction de gaz de schiste ? => répondue le 30/01/2013
7. Pourquoi a-t-on donné tort à Direct Energie à Verberie et Hambach ? => répondue le 30/01/2013
8. Pourquoi continuer à produire de l'électricité avec de l'énergie fossile ? => traitée lors du débat à Berlin du 5/10/2012
9. Comment comptez-vous informer la population, y compris de manière contradictoire ? => répondue le 13/11/2012
10. Comptez-vous organiser d'autres réunions, hors enquête publique ? => répondue le 30/01/2013
11. Faut-il organiser une présentation complète du PEB ? => répondue le 25/09/2012 et traitée lors du débat à Berlin du 5/10/2012

Questions posées en séance du 24 septembre 2012

12. Est-il possible de transmettre aux membres des Rendez-Vous de la concertation les documents d'appel d'offres de l'Etat auquel vous avez répondu pour être choisi comme constructeur de la Centrale ? => répondue le 13/11/2012
13. Pourrez-vous communiquer des éléments chiffrés sur le projet de réutilisation de la chaleur pour chauffer certains bâtiments communaux ? => répondue le 30/01/2013
14. Quelles sont les plages de production prévues dans une année pour la centrale ? => répondue le 30/01/2013
15. Quel est le détail des 800 emplois annoncés pour la phase construction, avec le nombre d'emplois en équivalent temps plein, pour chaque grande phase du chantier ? => répondue le 30/01/2013
16. Serait-il possible, techniquement, d'utiliser du bio-gaz en lieu et place du gaz naturel pour faire fonctionner la centrale ? => répondue le 30/01/2013
17. Est-il possible de demander à Air Breizh de faire un point zéro de l'état de la qualité de l'air à Landivisiau pour pouvoir le comparer à la qualité de l'air après installation de la centrale ? => répondue le 30/01/2013

Questions posées en séance du 13 novembre 2012

18. Pouvez-vous communiquer le décret ministériel vous permettant d'exploiter la centrale ? => répondue le 13/11/2012 et complétée le 30/01/2013
19. Quel est l'impact d'une installation de ce type située non loin d'un site classé SEVESO (en référence à l'usine Kritsen implantée en dans la Zone du Vern) ? => répondue le 13/11/2012
20. Quel est l'impact de cette installation sur la zone Natura 2000 ? => répondue le 13/11/2012

Un résumé succinct des réponses apportées se trouve à la suite de ce document.

1 - Quels impacts de la centrale sur la santé ?

L'industriel avait apporté des informations à la population dans les bulletins « Réussir Ensemble » ainsi que lors des diverses réunions d'information organisées dont une sous-commission de débat sur le thème « L'environnement et la santé » lors de la Journée Portes Ouvertes du 7 Juillet 2012.

Conscient que répéter les chiffres et les conclusions déjà exposés n'apporte rien de nouveau au débat et que, de toute façon, le seul avis qui compte au sujet des impacts de la santé est celui qui sera donné par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), l'industriel a proposé d'apporter des éléments plus concrets, plus palpables et plus édifiants via la visite du CCGN de Toul, site avec des caractéristiques similaires à celui prévu à Landivisiau (tranche d'environ 400 MW de puissance, à refroidissement à air, situé dans une ville semblable à Landivisiau, à peu près à la même distance, conçu par le même architecte et la même ingénierie et faisant appel à la même technologie Siemens).

Cette visite a eu lieu le 19 février 2013 et elle a regroupé une trentaine d'élus de la CCPL (voir le numéro spécial du journal d'information de la Communauté de Communes publié en avril 2013). Au cours de cette visite, les élus landivisiens ont pu échanger avec leurs homologues toulousains et la question des impacts sur la santé leur a été posée. Les élus toulousains ont indiqué que la DASS (aujourd'hui renommé l'ARS) avait donné un avis favorable et qu'elle avait été sollicitée pour leur présenter les conclusions et qu'ils confirmaient qu'il n'y avait pas d'inquiétudes à se faire sur la question des impacts sur la santé.

2 - Comment le consortium peut-il convaincre de sa capacité à financer l'investissement que représente cette centrale ?

Cet investissement sera structuré via ce que nous appelons du financement de projet.

Le principe consiste à constituer une société de projet dont son activité exclusive sera le développement, la construction, l'exploitation et, le cas échéant, le démantèlement de cette centrale. Les groupes Direct Energie et Siemens apportent à la société de projet les capacités techniques et financière nécessaires pour réaliser le projet.

Une grande partie des fonds de la CEB proviendra d'une émission obligataire, d'un prêt bancaire commercial ou encore de bailleurs multilatéraux (p.ex. la BEI) qui octroient de la dette sur la base de la solidité du projet.

Il est à noter que le financement de projet suppose une garantie de la bonne réalisation du projet car, pour permettre la levée de fonds nécessaire pour lancer le chantier, les bailleurs de fonds analyseront préalablement le projet très en détail pour s'assurer que le projet pourra être construit sans problème, mis en service dans les délais, exploité proprement et pouvant être mis à l'arrêt convenablement.

3 - Quels seront les impacts sur l'agriculture Bio ?

L'industriel avait déjà indiqué que la centrale n'avait aucun impact sur la certification bio et qu'il s'était rapproché de Bureau Veritas, un des principaux certificateurs bio en France, qui avait confirmé cette analyse.

Comme pour la question n°1, conscient que répéter les conclusions déjà exposées n'apporte rien de nouveau au débat, des éléments plus concrets ont été apportés lors de la visite de la centrale de Toul.

Au cours de cette visite, les élus landivisiens ont rencontré des agriculteurs traditionnels et bio, dont notamment Dominique Potier, qui est également député et président de la Communauté de Communes du Toulais. Lors de ces rencontres, il a pu être confirmé que ce type de centrale n'a pas d'impact sur l'agriculture bio.

4 - Comment le choix du fournisseur a-t-il été fait ?

Il est prévu de faire construire cette centrale via un contrat clé en main et des discussions ont été engagées avec les principaux constructeurs de ce type de centrale.

La technologie développée par Siemens est plus que reconnue et prouvée. Siemens a construit plus de 250 centrales à gaz dans le monde. En France ils en ont construit 3 (dont une avec 2 tranches) sur les 10 existantes. Les statistiques de fiabilité des CCGN existants en France sont très parlantes : les centrales construites par Siemens sont en tête loin devant les autres.

5 - Quels sont les rejets de la centrale ?

L'industriel a apporté des informations à la population dans les bulletins « Réussir Ensemble » ainsi que lors des diverses réunions d'information organisées, notamment au sujet de l'impact des émissions de NO_x et de de SO_x sur la qualité de l'air ainsi que l'impact sur le bilan CO₂ de l'utilisation d'une telle centrale au lieu et place d'autres centrales de semi-base.

Comme pour la question n°1, conscient que répéter les conclusions déjà exposées n'apporte rien de nouveau au débat, des éléments plus concrets ont été apportés lors de la visite de la centrale de Toul.

Au cours de cette visite, le CCGN était en fonctionnement et les élus landivisiens ont pu visualiser que les valeurs des émissions annoncées correspondent à celles mesurées et affichées dans la salle de contrôle. En particulier, l'absence totale d'odeur et l'imperceptibilité du bruit de la centrale ont pu être constatées.

6 - Direct Energie envisage-t-elle l'extraction de gaz de schiste ?

Non.

7 – Pourquoi a-t-on donné tort à Direct Energie à Verberie et à Hambach ?

Des recours contre les permis de construire ou autorisation d'exploiter ont régulièrement lieu les projets de production d'électricité (que ce soit du renouvelable ou du thermique). Le contexte de chaque projet est très différent.

Dans le cas de Verberie:

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Verberie a été annulé par le Tribunal Administratif.
- En absence de PLU valable, le permis de construire avait été automatiquement retiré par le préfet et l'instruction de l'autorisation d'exploiter a été mise en suspend.
- Le maire de Verberie a fait appel à la décision d'annulation du PLU.
- Direct Energie, de son côté, attend la définition d'un PLU valable pour poursuivre le développement du projet.

Dans le cas de Hambach :

- Le permis de construire et l'autorisation d'exploiter ont été délivrés par le préfet.
- Le tribunal administratif a annulé ces permis en invoquant deux motifs de pure forme, dont l'exception d'illégalité du PLU (remarquons que d'autres motifs d'annulation sur le fond des impacts ou des dangers de la centrale avaient été invoquées mais tous ces moyens avaient été écartés par le rapporteur public et n'avaient pas été retenus par le juge).
- Direct Energie a fait appel à ces deux décisions et le maire de Hambach prépare un nouveau PLU pour s'assurer que d'autres projets ne seront pas mis en cause pour les mêmes raisons

8 - Pourquoi continuer à produire de l'électricité avec de l'énergie fossile ?

Pour traiter du sujet du bien fondé de la centrale, le Conseil Régional a organisé un voyage d'études d'une délégation d'élus régionaux et landivisiens le 5 octobre 2012 à Berlin pour participer à un débat sur la transition énergétique avec des élus, des responsables de l'administration fédérale et régionale et des responsables associatifs allemands.

Lors des échanges entre la délégation allemande et la délégation bretonne il a été conclu que les CCGN, des moyens de production flexibles et hautement efficaces, sont le complément idéal aux énergies renouvelables. Dans le cadre d'une transition énergétique visant à remplacer les moyens de production nucléaires (production de base par excellence dans certains pays, notamment la France), charbon (qui sont utilisés en semi-base ou même en base dans certains pays) et fioul (qui sont des moyens de pointe), une combinaison d'énergies accompagnés avec des CCGN apparaît comme la plus pertinente.

Un film reprenant les interventions lors de ce débat est consultable sur le site www.landivisiau-lacentrale.

9 - Comment comptez-vous informer la population, y compris de manière contradictoire ?

Le 21 novembre 2012 un espace d'information dédié au projet a été ouvert au public à Landivisiau. Cet espace permet à la population de venir se renseigner et de poser de façon ouverte toutes les questions souhaitées afin d'obtenir une information directe et contradictoire.

Par ailleurs, depuis que le projet de Landivisiau avait été retenu par la CRE, plusieurs campagnes d'information ont été menées:

- Des nombreuses réunions d'information et d'échange ont été organisées, notamment avec presque la totalité des conseils municipaux des communes de la CCPL (avec des conseillers municipaux de toutes tendances)
- Des bulletins d'information ont été distribués à toute la population
- Un site internet avec la possibilité de poser des questions en direct a été créé
- En particulier, une Journée Portes Ouvertes (JPO) a été organisée le 7 juillet. Cette JPO a été l'occasion d'échanger de façon contradictoire avec tous ceux qui l'ont souhaité sur plus de 20 stands et pendant 3 débats ouverts

Finalement, les Rendez-vous de la Concertation eux-mêmes sont l'occasion d'ouvrir un débat contradictoire et de traiter toutes les questions qui se posent sans tabou.

10 - Comptez-vous organiser d'autres réunions, hors enquête publique ?

Comme indiqué dans la réponse à la question n°9, un espace d'information a été ouvert au public. Cet espace continue à être ouvert tous les mercredis de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Des réunions d'information y sont organisées pour toutes les parties qui souhaitent se renseigner sur le projet et pouvoir échanger de façon directe.

11 - Faut-il organiser une présentation complète du PEB ?

Lors du Rendez-vous de la Concertation tenu le 25 septembre 2012, Dominique Ramard a rappelé sa disponibilité pour toute intervention pédagogique sur ce thème, et il a indiqué qu'il est tout à fait disposé à organiser un rendez-vous spécifique sur ce thème en pays de Morlaix sur demande.

Par ailleurs, lors du débat tenu à Berlin le 5 octobre 2012 (voir réponse à la question n°8), les principes du Pacte Electrique Breton ont été exposés à la délégation présente.

12 - Est-il possible de transmettre aux membres des Rendez-Vous de la concertation les documents d'appel d'offres de l'Etat auquel vous avez répondu pour être choisi comme constructeur de la Centrale ?

Le texte de l'appel d'offres est disponible sur le site internet de la CRE à l'adresse <http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres/appel-d-offres-relatif-a-une-installation-de-production-electrique-de-type-cycle-combine-a-gaz-en-bretagne>.

En ce qui concerne la réponse à l'appel d'offre, il s'agit d'un document confidentiel car il contient des informations commerciales. En revanche, s'il y a des informations particulières qui intéressent la population, elles peuvent donner lieu à des questions que l'industriel s'engage à répondre dans le cadre des Rendez-vous de la Concertation.

Enfin, l'attribution du projet ne donne pas lieu à la publication d'un avis d'attribution, mais directement à un arrêté ministériel d'exploiter une installation de production d'électricité.

13 - Pourrez-vous communiquer des éléments chiffrés sur le projet de réutilisation de la chaleur pour chauffer certains bâtiments communaux ?

Il est prévu d'alimenter plusieurs bâtiments publics consommateurs de chaleur. Le choix de ces bâtiments a été fait par rapport à l'optimisation du rapport entre la chaleur pouvant être apportée et la longueur du tracé pour pouvoir acheminer cette chaleur (le détail a été donné aux membres des Rendez-vous de la Concertation).

Les besoins en chaleur de ces bâtiments sont divers. La centrale approvisionnera une partie de cette chaleur, qui devrait être supérieure à la moyenne de fonctionnement de la centrale (du fait qu'elle tournera justement pendant les périodes de froid). Lorsque la centrale ne fonctionnera pas, les chaudières existantes (fonctionnant avec leur propre combustible), seront automatiquement mises en service si un appoint en chaleur s'avère nécessaire.

14 - Quelles sont les plages de production prévues dans une année pour la centrale ?

Un CCGN peut fonctionner entre 0 et 8000 h en fonction du profil de consommation et de la disponibilité des autres moyens de production (en particulier les énergies renouvelables qui ont une production fatale). Ce n'est pas le producteur qui décide des plages de fonctionnement, mais l'équilibre offre-demande. Il n'y donc pas de risque que l'industriel fasse tourner plus que nécessaire l'installation pour maximiser ses revenus. En effet, le producteur n'aura pas intérêt à faire tourner la centrale en dehors des plages de fonctionnement déterminées par l'équilibre entre l'offre et la demande, car il produirait de l'électricité à un coût plus élevé que le prix auquel l'électricité produite est vendue et il perdrait de l'argent. Le seul qui peut faire augmenter ou diminuer la production d'une centrale est RTE, le gestionnaire public du réseau de transport électrique, et cela afin d'assurer la sécurité du système électrique via ce que l'on appelle le mécanisme d'ajustement.

Il est à noter que les études d'impact du projet ont été réalisées pour une durée de 8000h afin de tenir compte des conditions maximales de fonctionnement.

15 - Quel est le détail des 800 emplois annoncés pour la phase construction, avec le nombre d'emplois en équivalent temps plein, pour chaque grande phase du chantier ?

Pour le chantier de construction d'un CCGN, après une première phase d'environ 12 mois dédiée principalement aux activités de terrassement et génie civil, une deuxième phase plus importante, dédié aux activités de montage mécanique et électrique s'en suit. Pendant cette phase, le nombre de travailleurs est plus important. A Toul, presque 800 personnes se sont trouvées sur site de façon concomitante (des graphiques avec le détail ont été distribués aux participants des Rendez-Vous de la Concertation). Dans le cas de Landivisiau, on peut estimer que ce chiffre sera dépassé.

Par ailleurs, ce chiffre est bien plus important si on prend en considération toutes les autres personnes qui travailleront directement ou indirectement sur le projet en dehors du chantier mais dans la région (fournisseurs de matériaux, ateliers de préfabrication, chauffeurs routiers, bureaux d'études, personnel administratif, etc.) ainsi que les emplois induits qui seront générés (hôtellerie, restauration, services, etc.)

Enfin, il faudrait également considérer l'impact sur l'ensemble de l'économie de la construction puis de l'exploitation d'une unité de production électrique telle que celle prévue à Landivisiau. A court, moyen et long terme, le territoire de Landivisiau, le Finistère et la Bretagne bénéficieront d'un dynamisme important. Ainsi, des nombreux emplois pourront être sauvegardés et créés grâce à la sécurisation du système électrique dans la région.

16 - Serait-il possible, techniquement, d'utiliser du bio-gaz en lieu et place du gaz naturel pour faire fonctionner la centrale ?

Oui, tout à fait. Le biogaz a des caractéristiques thermiques semblables à celles du gaz naturel et peut être injecté dans le réseau et employé comme combustible dans une centrale à gaz.

17 - Est-il possible de demander à Air Breizh de faire un point zéro de l'état de la qualité de l'air à Landivisiau pour pouvoir le comparer à la qualité de l'air après installation de la centrale ?

Oui, ça a été prévu.

Ces éléments seront présentés dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter qui sera consultable pendant l'enquête publique.

18 - Pouvez-vous communiquer le décret ministériel vous permettant d'exploiter la centrale ?

Un premier arrêté ministériel datant du 10 janvier avait été publié dans le Journal Officiel du 18 janvier 2013. Cet arrêté comportait néanmoins une erreur concernant l'adresse indiquée pour l'unité de production (en effet l'adresse indiquée dans le premier arrêté était celle de l'espace d'information de la CEB, et non pas l'adresse où est prévue l'installation de la centrale). Cette erreur a été corrigée et un nouvel arrêté avait été pris le 30 janvier 2013.

Complément d'information : l'autorisation ministérielle d'exploiter l'unité de production d'électricité a été transférée de Direct Energie Génération (le mandataire du consortium formé par Poweo Direct Energie et Siemens) à la Compagnie Electrique de Bretagne par un arrêté du 4 avril 2013.

19 - Quel est l'impact d'une installation de ce type située non loin d'un site classé SEVESO (en référence à l'usine Kritsen implantée en dans la Zone du Vern) ?

Il n'y a aucun impact tant que les distances réglementaires sont respectées, ce qui est le cas à Landivisiau.

Nota : contrairement à ce qui était indiqué dans la question posée, le site de production de saumon fumé Kritsen n'est pas classé SEVESO mais ICPE.

20 - Quel est l'impact de cette installation sur la zone Natura 2000 ?

La zone Nature 2000 la plus proche du site du futur CCGN est le cours de l'Elorn dont son point de passage le plus proche est situé à quelques kilomètres du site d'implantation. Il n'y a aucun impact attendu par l'installation de production sur l'Elorn. L'étude d'impact menée prend en compte l'ensemble des particularités environnementales du site en considération et l'implantation de cette centrale respectera et protégera l'environnement tel que le prévoit la réglementation en vigueur.s

Projet de Cycle Combién au Gaz Naturel à Landivisiau

**Résumé des propositions des
groupes de travail de co-construction
et retour donné par l'industriel**

Février 2013

Retombées économiques

ENJEUX		PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL		RETOUR DE L'INDUSTRIEL
Promouvoir les services locaux	P1	Créer un guide des entreprises et commerces locaux dans les secteurs de l'hôtellerie, des loisirs, de la restauration	E1	Publication et distribution d'un guide des entreprises et commerces locaux dans le secteur des services (hôtellerie, loisirs, restauration, etc.). Ce guide sera créé avec le concours des collectivités locales et des Chambres de Commerce et il sera diffusé à tous les intervenants du projet. Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production
	P2	Communiquer le guide aux nouveaux arrivants		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E1 de cette partie</i>
	P3	Rédiger une charte d'engagements co-signée avec Direct Energie, Siemens et les entreprises concernées par la phase chantier pour assurer la promotion des services locaux	E2	Elaboration d'une charte assurant la promotion des entreprises de services locales ayant vocation à être souscrite par les intervenants du projet (entreprises pendant la phase de chantier, sous-traitants pendant la phase d'exploitation). Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production
Accompagner les entreprises locales pouvant participer au chantier	P4	Planifier et orchestrer une réunion d'une demi journée, par corps de métier, pour informer les entreprises employables pour la phase de chantier : du projet, du calendrier et du processus de réponse aux appels d'offres lancés pour les lots de construction de la centrale	E3	Mise en place d'un (ou plusieurs) événement(s) d'information sur le chantier de construction permettant aux entreprises locales de se renseigner sur les prestations requises pour la construction de l'unité de production. Ces événements d'information seront adaptés aux différents corps de métier concernés. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
	P5	Travailler avec Siemens à un accompagnement des entreprises locales qui seront potentiellement impactées par la phase de chantier	E4	Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, notamment par voie de presse, permettant aux entreprises locales intéressées par le chantier de construction de l'unité de production de se signaler. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
			E5	Organisation de séances pédagogiques d'explications et d'accompagnement des entreprises locales intéressées par le chantier afin que leurs réponses aux appels d'offres lancés pour les prestations à sous-traiter pour le chantier de construction de l'unité de production, soient techniquement et opérationnellement cohérentes avec les contraintes du chantier. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

			E6	Communication, aux sous-traitants de premier ordre du constructeur, des informations concernant les entreprises locales ayant manifesté leur intérêt pour le chantier de construction. Seules les informations que les entreprises locales concernées auront acceptées de rendre publiques seront communiquées. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
Profiter de la dynamique du projet pour faire rayonner le territoire	P6	Communiquer au-delà de notre propre territoire grâce : à nos élus, aux CCI de la région et aux chambres des métiers		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E1 de cette partie</i>

Emploi Local

ENJEUX		PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL		RETOUR DE L'INDUSTRIEL
Informers des opportunités d'emploi générées par le projet	P7	Fournir une liste précise des besoins de Siemens en main d'œuvre et en formation, issue d'une étude de chantier similaire	E7	Communication de façon détaillée des besoins en main d'œuvre pour le chantier de construction de l'unité de production et pendant la phase d'exploitation de celle-ci. Cette analyse sera faite sur la base des informations collectées pour des chantiers similaires. Ces besoins seront détaillés en termes de compétences, de formation et de modalités de recrutement envisagées (contrats à durée déterminée ou indéterminée, emplois directs ou indirects, etc.) Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
	P8	Organiser des visites du chantier pour les candidats locaux pour qu'ils se rendent compte de la réalité du chantier		<i>Des personnes postulant ou s'intéressant pour travailler sur un tel chantier devraient avoir une vision antérieure de la réalité d'un chantier de construction. L'utilité de telles visites semble limitée. En conséquence, l'industriel ne souhaite pas prendre d'engagement sur ce sujet.</i>
	P9	Avoir la liste des profils métiers et des formations nécessaires pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien de la centrale		<i>Proposition prise en considération dans l'engagements E7 et E8 de cette partie</i>
	P10	Fournir les informations sur les modalités de recrutement pour tous les profils des postes recherchés		<i>Proposition prise en considération dans l'engagements E7 et E8 de cette partie</i>

Coordonner les actions en matière de promotion de l'emploi	P11	Définir des interlocuteurs en matière d'emploi de Direct Energie - Siemens et les mettre en relation avec un "guichet emploi", qui regroupera lui-même les acteurs locaux travaillant dans le domaine du développement de l'emploi	E8	Coordination avec les acteurs locaux de la promotion de l'emploi (Pôle Emploi, les Chambres de Commerce et d'Industrie, etc.). Ceux-ci ont émis l'idée de créer un « guichet emploi unique » permettant de centraliser toutes les offres et demandes d'emplois pour le projet, aussi bien pour la phase chantier que pour la phase d'exploitation. Le « guichet emploi unique » pourra ainsi veiller à promouvoir et prioriser l'emploi local. En particulier, à l'aide des informations sur les profils recherchés, le « guichet emploi unique » pourra mettre en place des programmes de formation adaptés en cas de pénurie des profils recherchés. De son côté, la Compagnie Electrique de Bretagne s'engage à faciliter la création du « guichet emploi unique » et de mettre à disposition des interlocuteurs clairement identifiés. Une communication transparente entre la Compagnie Electrique de Bretagne et le « guichet emploi unique » sera mise en place. Des comités de pilotage regroupant les acteurs locaux de la promotion de l'emploi et la Compagnie Electrique de Bretagne seront organisés régulièrement. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
	P12	Faire une charte de bonne conduite souscrite par Direct Energie-Siemens et par les entreprises sous-traitantes : - Intégrer la définition "d'emploi local" suivante : entreprises exerçant dans le Finistère Nord (sur l'axe Brest - Morlaix) - Favoriser les entreprises locales dans l'attribution des lots pendant la phase de chantier - Favoriser l'emploi local dans le recrutement de la main d'oeuvre des entreprises sous-traitantes	E9	Incitation des entreprises sous-traitantes à travailler avec le « guichet emploi unique » qui aura été mis en place. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
	P13	Mettre à disposition un cabinet de conseil qui accompagne la construction "d'un guichet unique" de l'emploi		<i>L'industriel s'engage à mettre à disposition du guichet emploi des interlocuteurs et à faciliter la mise en place et le fonctionnement dudit guichet. Cela pourra inclure le recours à un cabinet de conseil. En revanche, sans avoir défini préalablement le rôle de ce cabinet, la Compagnie Electrique de Bretagne ne peut pas s'engager sur son intervention.</i>
	P14	Afin que le "guichet unique pour l'emploi" soit en ligne avec les besoins des entreprises : partager le retour d'expérience de Direct Energie-Siemens sur la gestion des emplois lors de chantiers similaires		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E8 de cette partie</i>
	P15	Mettre en places des instances de pilotage de la gestion des emplois, à intervalle régulier et avec Direct Energie-Siemens, les Chambres de Commerce, la CCPL		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E8 de cette partie</i>

	P16	Mettre en place une communication transparente et privilégiée avec "le guichet unique"		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E8 de cette partie</i>
Promouvoir l'emploi local et social	P17	Clause d'insertion sociale	E10	Promotion de l'emploi local par l'intégration d'une clause d'insertion sociale dans les appels d'offres menés pour le chantier et pour l'exploitation de l'unité de production. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

Partenariats Ecoles

ENJEUX		PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL		RETOUR DE L'INDUSTRIEL
Faire découvrir le chantier et le projet aux jeunes	P18	Faire visiter le chantier et le projet aux formateurs et professionnels de la formation	E11	Organisation d'ateliers pédagogiques liés au chantier de construction et à l'unité de production. Pour les plus jeunes, ces ateliers seront accompagnés d'activités de découverte du monde de l'énergie et de l'électricité. Pour les lycéens et étudiants, une initiation aux enjeux du débat sur la transition énergétique sera prévue. Pour les professionnels de la formation, des visites spécifiques seront organisées. Mise en œuvre : Pendant les phases de construction et d'exploitation de l'unité de production
	P19	Faire découvrir l'électricité aux enfants sur place		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E11 de cette partie</i>
Au moment où les enfants et les jeunes découvrent le monde du travail	P20	Faire visiter le chantier à des jeunes de classes primaires ou de collèges		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E11 de cette partie</i>
	P21	Faire venir des personnes travaillant sur le projet dans les classes	E12	Participation à des actions de sensibilisation aux métiers de l'énergie. En particulier, ces actions devront permettre aux personnes travaillant sur le projet, et ayant différents profils, de venir présenter leur parcours aux lycéens et aux étudiants. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
	P22	Créer une information itinérante sur l'énergie et le gaz pour les collèges	E13	Proposition d'animations sur les thématiques de l'énergie, dédiées aux écoliers et aux collégiens. Ce projet sera conçu avec des universitaires. Sa mise en place pourra être confiée à une Junior Entreprise du Finistère. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
Au moment où les jeunes cherchent les formations correspondant à leurs projets personnels	P23	Permettre à des personnes travaillant sur le projet, et ayant différents profils (technique, commercial, institutionnel...) de venir présenter leur parcours aux jeunes de lycées, IUT, écoles...		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E12 de cette partie</i>
	P24	Travailler avec les élèves sur la communication et l'énergie de demain		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E13 de cette partie</i>
	P25	Réaliser la solution imaginée avec une Junior Entreprise		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E13 de cette partie</i>
	P26	Créer un cas pratique concret pour les étudiants des écoles de commerce et les écoles d'ingénieurs		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E14 de cette partie</i>

	P27	Organiser une conférence avec Direct Energie et Siemens pour les écoles de commerce et d'ingénieurs	E14	Proposition de conférences pour les universités et les établissements d'études supérieures du Finistère sur les enjeux énergétiques de demain, appliquées au cas particulier de la Bretagne. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
Au moment où les jeunes cherchent des opportunités d'emplois et de stages	P28	Permettre à des jeunes de la région de faire des stages sur le chantier et/ou dans la centrale pendant la phase d'exploitation	E15	Mise en place un programme de stages ou de formations en alternance pour des jeunes pendant la phase chantier ou la phase exploitation du projet. Ce programme répondra à des objectifs pédagogiques qui seront clairement identifiés, afin d'en assurer la pertinence. Mise en œuvre : Pendant la phase de construction de l'unité de production
	P29	Permettre à des jeunes de la région de travailler en alternance sur le chantier et dans la centrale		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E15 de cette partie</i>

Développement Durable

ENJEUX		PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL		RETOUR DE L'INDUSTRIEL
Développer le partenariat entre Direct Energie-Siemens et les artisans locaux pour promouvoir les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	P30	Créer une charte ou un label pour les artisans locaux	E16	Référencement et accompagnement des artisans locaux susceptibles de générer au travers de leurs propres services des certificats d'économie d'énergie (CEE). Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
	P31	Développer avec Direct Energie la transparence dans la gestion des CEE	E17	Possibilité de rachat par Direct Energie, à un prix défini par contrat, des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par les artisans locaux référencés. La liste des artisans locaux référencés ainsi que le nombre total des CEE produits seront rendus publics. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
	P32	Obtenir le nombre de CEE réalisés dans l'année et les économies d'énergie engendrées		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E17 de cette partie</i>
Mettre en place et coordonner les initiatives locales de maîtrise de l'énergie électrique	P33	Créer des partenariats entre les initiatives locales de maîtrise de l'énergie et celles proposées par Direct Energie - Siemens	E18	Installation offerte pour les mille premiers clients bretons de Direct Energie, souhaitant en bénéficier, d'un boîtier d'économie d'énergie leur permettant de connaître et maîtriser leur consommation. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
			E19	Déploiement à prix coûtant de mille abaisseurs de tension pour éclairage public (produit Varilum) au bénéfice des communes bretonnes manifestant leur intérêt. Cet outil permet de réduire la consommation de l'éclairage public en réduisant la tension d'alimentation tout en maintenant un niveau d'éclairage satisfaisant. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
Mettre en place des partenariats locaux pour assurer l'approvisionnement en gaz de la centrale	P34	Faire une étude sur la possibilité de faire de la méthanisation		<i>A ce stade il n'a pas été possible d'analyser la faisabilité de réaliser un projet de méthanisation à proximité de la centrale. Bien que la CEB est prête à étudier cette possibilité, elle ne peut pas prendre un engagement de lancer un tel projet sans en connaître avec certitude les possibilités de réalisation. Prendre le seul engagement d'étudier cette piste, n'est pas pertinent (cela serait un engagement trop vague). En revanche, la CEB peut s'engager à soutenir d'autres projets de ce type développés sur l'ensemble du territoire Breton (voir engagement E20)</i>

			E20	Soutien au développement de projets de méthanisation qui pourraient voir le jour en Bretagne. Le gaz produit par ces installations de méthanisation pourrait être acheté par la Compagnie Electrique de Bretagne afin qu'il fasse partie de l'approvisionnement de l'unité de production à Cycle Combiné au Gaz Naturel. Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production
Récupérer la chaleur issue de la centrale électrique pour alimenter les structures voisines	P35	Demander à Direct Energie - Siemens de mettre en place une co-génération sur site pour chauffer les bâtiments publics communaux	E21	Mise en place, en partenariat avec la ville de Landivisiau et la communauté de communes du Pays de Landivisiau, d'un réseau de chaleur permettant de chauffer des bâtiments publics communaux et intercommunaux à partir de la chaleur générée par le site. Mise en œuvre : Pendant la phase d'exploitation de l'unité de production
	P36	Faire une étude sur la possibilité de récupérer la chaleur et le CO2 produits par la centrale pour le redistribuer aux exploitants agricoles (par exemple des serristes)		<i>La possibilité de fournir de la chaleur à des serristes a été étudiée. Compte tenu de l'absence de ce type d'installations à proximité, cette solution ne peut pas être retenue (à différence de ce qui a été prévu pour la cogénération dans le cadre de l'engagement E21). Quant à promouvoir l'installation de serres sur les terrains adjacents, une telle action n'est pas du ressort de l'industriel. Quant à la distribution du CO2, la mise en place d'une installation de captage, compression et stockage en bouteille est très complexe car elle nécessite d'installer des lourds équipements dont le danger doit être étudié. Bien que la CEB est prête à étudier cette possibilité, elle ne peut pas prendre un engagement de lancer un tel projet sans en connaître avec une certaine certitude les possibilités de réalisation.</i>
Accélérer la politique d'économie d'énergie au niveau local	P37	Soutenir les filières locales d'économies d'énergie dans le montage des projets (par exemple, la filière locale du bois de Coat Bro Montroulez)		<i>Il n'est pas pertinent de s'engager sur des projets dont le lien avec le projet du cycle combiné est peu évident (à différence des propositions faites portant sur la maîtrise de la consommation électrique liées à l'activité de Direct Energie ou à celle de Siemens, ou de la production renouvelable d'électricité ou de gaz, liées à l'activité de la centrale ; propositions qui ont donné lieu aux engagements E16 à E21). Si des projets dont le lien avec l'industriel ou avec la centrale peut être aisément établi sont identifiés, la CEB est prête à les étudier.</i>

Initier un plan de déplacement entreprises	P38	Mettre en place pendant la phase de chantier et d'exploitation un transport propre (par exemple, instaurer un ramassage en bus à la station TER ou sensibiliser les employés au co-voiturage)	E22	Mise en place de solutions de transport optimisant les économies d'énergies et réduisant l'impact environnemental pour le personnel travaillant sur le site pendant la phase de construction. Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production
	P39	Pendant la phase d'exploitation : mettre à disposition des bornes pour voitures électriques et des véhicules propres pour les employés	E23	Mise en place sur le site de l'unité de production des bornes de rechargement de voitures électriques pour la population locale. Mise en œuvre : Pendant la phase d'exploitation de l'unité de production
Mettre en œuvre des moyens naturels au niveau local pour capter le CO2	P40	Mettre en place un partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur les projets d'absorption agricole du CO2 (par exemple, nouvelles cultures)		<i>Siemens et Direct Energie n'ont pas des compétences pour porter des tels projets. Bien que la CEB pourriat apporter un soutien purement financier pour ce type de développement, il n'est pas pertinent de proposer un engagement portant uniquement sur un sponsoring</i>
Mettre à profit la présence de Direct Energie-Siemens sur le site pour accroître le photovoltaïque sur la zone	P41	Installer des panneaux photovoltaïques et des micro-éoliennes sur le foncier non bâti du site		<i>L'installation de panneaux photovoltaïques sur le foncier non bâti a été étudiée. Il s'avère que, à cause de la proximité des bâtiments de la centrale, ces zones seraient ombragées et que l'installation de panneaux photovoltaïques au sol est dépourvue de sens. En revanche il est possible de s'engager à installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs (mais pas sur les bâtiments de la centrale en elle-même à cause des contraintes techniques). Il est également envisageable d'installer des centrales micro-éoliennes sur le site (et non pas des grandes éoliennes à cause des contraintes imposées par la base aérienne).</i>
			E24	Installation de panneaux photovoltaïques et de micro-éoliennes sur les toitures des bâtiments administratifs de l'unité de production, afin de promouvoir le développement de ce type d'installation en Bretagne. Par ailleurs, la Compagnie Electrique de Bretagne s'engage à tout mettre en œuvre pour construire un bâtiment se rapprochant des certifications de haute qualité environnementale notamment BEPOS (bâtiment à énergie positive). Mise en œuvre : Pendant la phase de construction de l'unité de production

Environnement et Intégration paysagère

ENJEUX		PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL		RETOUR DE L'INDUSTRIEL
Assurer le respect de l'environnement et du voisinage pendant les phases de chantier et d'exploitation	P42	Protéger les abords des cours d'eau voisins		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E31 de la partie intégration du chantier</i>
	P43	Recueillir les eaux de ruissellement dans un bassin de rétention, dès la phase de chantier		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E31 de la partie intégration du chantier</i>
	P44	Veiller à la propreté des véhicules qui sortent du chantier		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E31 de la partie intégration du chantier</i>
	P45	Prévoir le stockage des déchets du chantier		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E31 de la partie intégration du chantier</i>
	P46	Prévoir une contre-allée pour l'accès au chantier		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E32 de la partie intégration du chantier</i>
	P47	Permettre le témoignage des riverains de centrales existantes sur la qualité de l'air et les nuisances sonores	E25	Visite d'une unité de production existante comparable, ouverte à des représentants de la population et, en particulier, à des représentants de l'activité agricole traditionnelle et biologique. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
Veiller à l'intégration visuelle de la centrale	P48	Enfouir les bâtiments partiellement, pour en limiter la hauteur		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E26 de cette partie</i>
	P49	Centrer l'unité sur le site		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E26 de cette partie</i>
	P50	Planter des essences locales (saules, noisetiers, châtaigniers, bouleaux, charmes) et des fleurs		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E26 de cette partie</i>
	P51	Créer des talus pour les plantations		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E26 de cette partie</i>
	P52	Créer une tour majestueuse, comme un phare		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E26 de cette partie</i>
	P53	Habiller les bâtiments et la tour de verrières et de matériaux régionaux		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E26 de cette partie</i>

	P54	Jouer avec les couleurs	E26	Réalisation d'un projet d'intégration architecturale et paysagère de haute qualité. Pour ce faire, les architectes et paysagistes du projet prendront notamment en considération les meilleures propositions (concernant, entre autres, le positionnement des bâtiments dans le site, l'aspect visuel de ces bâtiments, le choix des matériaux et couleurs des revêtements, la création de talus pour des plantations, le choix des essences, des aménagements, des espaces verts, etc.) exprimées par les groupes de travail et la population pendant les échanges de la journée portes ouvertes de présentation du projet, par les internautes s'exprimant via le site http://www.landivisiau-lacentrale.com ou par les citoyens visitant l'espace d'information du projet. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
	P55	<i>Se rapprocher du programme Qualiparc du Conseil Régional pour l'amélioration de l'intégration des Zones d'Activité dans le paysage</i>		<i>Cette proposition ne peut pas être retenue car son implémentation ne relève pas de la compétence de l'industriel mais de celle de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau</i>
Permettre à chacun de se représenter la future centrale et de partager son opinion	P56	Montrer des exemples d'autres sites équivalents	E27	Présentation, dans l'espace d'information du projet, des exemples d'autres unités de production semblables à celle prévue à Landivisiau. Des vues comparatives entre des représentations architecturales de ces projets et des photographies des projets réalisés seront également présentées. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
	P57	Proposer un concours d'architecture ou d'esquisses à la population		<i>Organiser un vrai concours suppose des contraintes d'organisation, de calendrier et de propriété intellectuelle qui dépassent le cadre du projet. Pour cette raison, il n'est pas possible de retenir cette proposition. En revanche, un schéma consistant à recueillir les propositions de la population et à les prendre en considération peut être envisagé. Ce schéma est explicité dans l'engagement E26 de cette partie.</i>
	P58	Permettre à l'ensemble de la population de donner leur avis sur plusieurs éléments de l'architecture de la centrale, via le site Internet de la centrale		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E26 de cette partie</i>
	P59	Travailler avec l'architecte du projet pour proposer nos idées		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E26 de cette partie</i>

P60	Proposer des réunions d'information aux spécialistes de l'environnement, de l'écologie et aux associations	E28	<p>Organisation de réunions d'information (comprenant en particulier une journée portes ouvertes). De plus, l'ouverture d'un espace d'information doit permettre à la population de venir s'informer sur le projet aux heures et jours précisés. Par ailleurs, des réunions dédiées à des sujets spécifiques ou s'adressant à certains segments de la population (spécialistes de l'environnement, professionnels de la santé, de l'écologie, des associations de différentes natures, etc.) pourront être envisagées.</p> <p>Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet</p>
P61	Montrer le projet final à la population, sous forme d'une visite virtuelle en 3D	E29	<p>Création d'une maquette du projet qui sera exposée à Landivisiau, dans l'espace d'information du projet, et qui permettra à la population de visualiser le projet architectural et paysager prévu.</p> <p>Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet</p>

Intégration du chantier dans la vie quotidienne

ENJEUX	PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL		RETOUR DE L'INDUSTRIEL
Assurer la protection de l'environnement sur le site et autour du site	P62	Intégrer la protection des zones humides et des cours d'eau à proximité du site et du chantier	E30 Veille renforcée en matière de protection des zones humides et des cours d'eau à proximité du site, tout particulièrement pendant la phase chantier. En particulier, une zone tampon sera créée entre ces zones et la bordure des installations. Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production
	P63	Créer une zone tampon en bordure de chantier pour protéger les zones humides et les cours d'eau voisins	<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E30 de cette partie</i>
	P64	Prendre en compte les poussières générées par le chantier, qui risquent de ruisseler vers le cours d'eau et les nappes phréatiques	E31 Veille en matière de protection de l'environnement, en particulier les cours d'eau, les nappes phréatiques ou encore les zones et routes avoisinantes. Un plan de protection sera ainsi établi, tout particulièrement pendant la phase chantier. Il comprendra, entre autre, la mise en place d'un système de captage des eaux pluviales et de ruissellement pendant la phase chantier, d'un système d'assainissement ou de collecte pour traitement des eaux usées, d'un système de tri des déchets générés, d'un système de nettoyage des roues des engins de chantier... Cette démarche de protection de l'environnement pendant la phase construction s'inscrira dans le cadre de l'obtention d'un label type chantier vert . Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production
	P65	Anticiper les périodes de gel, de décembre à février	<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E31 de cette partie</i>
	P66	Prévoir l'assainissement de la « base vie » du chantier, ainsi que les moyens de rétention d'eau	<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E31 de cette partie</i>

Conserver la zone du Vern et les environs du site en limitant au maximum les impacts du chantier	P67	Travailler avec les voisins du site sur le plan de circulation des véhicules, pour prendre en compte les horaires scolaires, les délais d'intervention d'urgence...	E32	Mise en place d'un plan de respect de la vie locale, avec pour objectif de minimiser les éventuelles nuisances sonores, de propreté ou de circulation pendant la phase de construction. La mise en place d'horaires de travail respectueux du calme environnant, la définition des voies d'accès permises ou interdites au chantier (voire l'aménagement de voies d'accès spécifiques), la prise en compte des heures de circulation de pointe, seront notamment examinées pour atteindre cet objectif de réduction des éventuelles nuisances. Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production
	P68	Prévoir un nettoyage des engins qui sortent du chantier, afin de garder les routes propres et d'éviter de consommer trop d'eau pour nettoyer les routes		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E31 de cette partie</i>
	P69	Prendre en compte les nuisances sonores		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E32 de cette partie</i>
Informers la population de Landivisiau et des environs tout au long de la phase de chantier	P70	Informers de façon pédagogique et claire	E33	Mise en place d'un plan d'information pédagogique et transparent sur l'activité du chantier de construction ouvert à toute la population : résidents, agriculteurs, artisans, entrepreneurs. La population sera ainsi informée sur le calendrier du projet, les activités en cours, le personnel présent sur site, le respect des normes en vigueur, les actions mises en place, etc. Le site internet de l'unité de production pourra servir, entre autre, de relai d'information vis-à-vis de la population avoisinante. Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production
	P71	Informers les riverains du calendrier du chantier		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E33 de cette partie</i>
	P72	Expliquer les moyens utilisés pour respecter les normes en vigueur		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E33 de cette partie</i>
	P73	Présenter le projet à la commission locale de l'eau	E34	Association de la commission locale de l'eau dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Si demandée, une présentation du dossier ICPE sera organisée auprès de la commission locale de l'eau. Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet
	P74	Informers le monde agricole environnant		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E25 de la partie Environnement et Intégration Paysagère et E33 de cette partie</i>

Préparer le territoire à l'accueil du chantier et en faire un atout pour le futur	P75	Travailler avec le tissu économique local de Landivisiau et des communes environnantes		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E1 à E6 de la partie retombées économiques</i>
	P76	Impliquer l'ensemble du territoire du pays de Morlaix dans les réflexions sur les attraits touristiques de la centrale afin de préserver la cohérence touristique		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E35 de cette partie</i>
	P77	Prévoir des hébergements, des transports, des solutions pour se nourrir		<i>Il n'appartient pas à l'industriel de mettre en place des solutions d'hébergement, de transport ou de ravitaillement pour le personnel du chantier car cela pourrait nuire à l'activité proposée localement. En revanche, comme prévu dans les engagements E1 et E2 de la partie retombées économiques, l'industriel peut faciliter l'accès aux services proposés.</i>
	P78	Ajouter un éclairage de nuit autour du site		<i>La prise en charge de cette proposition n'est pas de notre ressort mais de celui des autorités locales. Nous sommes bien entendu prêts à coopérer avec la commune pour ce faire, mais nous ne souhaitons pas prendre un engagement sur un élément qui n'est pas entièrement à notre main</i>
	P79	Améliorer la signalisation dans la zone		<i>Même réflexion que pour la proposition précédente</i>
	P80	Imaginer les futures utilisations du site	E35	Ouverture du site au public afin de permettre des circuits de visites interactifs (pour des étudiants, touristes, associations, etc.). Afin de permettre l'accueil du public, une exposition sur l'énergie sera créée et une salle suffisamment dimensionnée pour la réception des groupes sera aménagée. Mise en œuvre : Pendant la phase d'exploitation de l'unité de production
	P81	Prévoir un circuit de visites à destination des scolaires, des touristes, clubs et associations du 3ème âge, ...		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E35 de cette partie</i>
	P82	Rendre le circuit interactif		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E35 de cette partie</i>
	P83	Créer une vitrine des énergies renouvelables, des explications sur le chantier, l'énergie...		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E35 de cette partie</i>
	P84	Créer une salle de réception suffisamment grande pour accueillir des groupes.		<i>Proposition prise en considération dans l'engagement E35 de cette partie</i>